

RAPID - Régime d'appui à l'innovation duale

Objectifs de l'aide

- + Soutenir l'innovation duale des entreprises
- + Favoriser l'émergence accélérée d'innovation et améliorer la compétitivité des entreprises sur les marchés civil et défense

Caractéristiques et financeur

- › Dispositif individuel ou collaboratif porté par la DGA et l'Agence Innovation Défense
- › Projets d'innovation duale suivant les grandes thématiques telles que :
 - Energie - Développement durable
 - Objets connectés
 - Gestion de véhicules autonomes
 - RH - Formation
 - Risques Nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques
 - Espace

Bénéficiaires

- › Entreprises porteuses indépendantes ou liées d'effectif consolidé de moins de 2000 personnes

Type de Financement

- › Subvention

Taux d'aides

- › Plafonné à 80% des dépenses par addition de pourcentages en fonction de :
 - la nature du projet : 50% pour de la recherche industrielle, 25% pour du développement expérimental ;
 - la taille du partenaire : +20% pour une PE, +10% pour une ME ;
 - l'aspect collaboratif : +15% pour une PE ou une ME, +5% pour une ETI de moins de 2000 salariés

Date de soumission des dossiers

- › Relevé au fil de l'eau

Pourquoi choisir ce dispositif ?

- + Atténuation des risques technologiques grâce à un levier de financement conséquent
- + Bénéficier du soutien direct du Ministère des Armées pour le développement de vos innovations duales



**AGENCE
INNOVATION
DÉFENSE**